

Tarifs 2026

Délibération du Conseil d'Administration du 02/12/2025

Offre socle

• Cotisation annuelle forfaitaire per capita

Facturation à l'effectif selon le nombre de salariés de l'entreprise et le suivi médical.

De 1 à 10 salariés

- Suivi Individuel Simple (SIS)
- Suivi Individuel Adapté (SIA)
- Suivi Individuel Renforcé (SIR)

Tarif HT

Tarif TTC

94,90 €	113,88 €
105,00 €	126,00 €
114,00 €	136,80 €

+ de 10 salariés

- Suivi Individuel Simple (SIS)
- Suivi Individuel Adapté (SIA)
- Suivi Individuel Renforcé (SIR)

99,90 €	119,88 €
110,00 €	132,00 €
124,00 €	148,80 €

• Personnel intérimaire (ETT)

Inscrit en agence de travail temporaire.

99,90 €	119,88€
---------	---------

Offre complémentaire

noa, mon partenaire prévention

Outil en ligne d'aide à la rédaction du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et au plan d'actions de prévention (offre optionnelle, par entreprise et par an).

150,00 € 180,00 €

Offre spécifique

Travailleurs indépendants

Facturation à la visite.

115,00 € 138,00 €

Les facturations supplémentaires pour visite non honorée

Si un salarié est empêché, l'adhérent a obligation d'avertir 2 jours ouvrés à l'avance, le centre médical dont il dépend, en effectuant une « Demande d'annulation de rendez-vous » via l'espace adhérent.

70,00 € 84,00 €

DROITS D'ENTRÉE par salarié déclaré lors de l'adhésion uniquement

30,00 € 36,00 €

*TVA 20% en vigueur au 01/01/2015